



L'écho des négos : ACCORD QVCT : c'est signé !



Décembre 2024

La CFE-CGC signe cet accord car un grand nombre de nos revendications ont été prises en compte :

L'esprit de cet accord, qui sera décliné dans les Directions opérationnelles, est le principe de souplesse et de bons sens, dans l'optique que chacun s'y retrouve, Safran AE et le salarié.

Ce tract est un résumé détaillé de l'accord, qui est dense. Vous retrouverez un résumé sur Viva Engage 😊

Télétravail (TT) :

- Pour les stagiaires : possibilité de faire **1 journée** par semaine
- **Maintien** de la possibilité d'avoir **3 jours / semaine**, qui doit rester compatible avec le poste, la vie d'équipe, l'intégration des nouveaux arrivants, et le transfert de savoir
- L'avenant est signé pour **3 ans**
- Aide à l'installation de 50€ **renouvelable tous les 3 ans** (liste limitative)
- Eligibilité pour tous à partir **d'1 mois d'ancienneté** au lieu de 3 (sous conditions)
- Clarification des 2 jours de présence sur « site » : sur site s'entend par n'importe quel site Safran, **en déplacement professionnel** (formation, visite Client, séminaire...) versus à distance (TT, TVOD, Co-working)
- Possibilité de faire du télétravail dans **plusieurs lieux**
- Latitude de pouvoir faire **100% de télétravail sur une semaine** (circonstances exceptionnelles)
- En annexe, une **aide à la décision** au passage en TT, à l'attention du manager, qui permet de définir une période de montée en compétences

TVOD (Travail Occasionnel à Domicile, toujours de 12 jours / an):

- **Élargissement des bénéficiaires** (CDD, stagiaires, ...) et 1 mois d'ancienneté suffit pour en bénéficier!
- Possibilité de l'utiliser **en plus du télétravail** par avenant, même si les 2 jours sur site ne sont pas respectés.

Droit à la déconnexion :

- Précisions sur la **charte de bon usage des moyens de communications** informatiques
- Rappel de l'importance de respecter les **périodes de repos**
- **Actions de sensibilisation** auprès des salariés via MOOC, e-learning,...

S'opposer parfois Construire souvent
PROPOSER TOUJOURS

Qualité de vie au travail sur site :

- L'accord favorise les **mobilités douces** :
 - **100€** de remboursement sur facture pour l'achat d'un vélo ou de tout accessoire assurant la sécurité des salariés (casque, antivol...)
 - Actions des sites pour améliorer **l'aménagement des sites** (abris à vélos, vestiaires, douches, kit de réparation, etc.).
- **Adaptation** des aménagements extérieurs
- Les nouveaux espaces de travail tertiaires seront **standardisés** avec du **mobilier et des moyens informatiques modernes**,
- **Modernisation** des ateliers dans le secteur industriel
- Proposition de programmes de **renforcement musculaire**
- Poursuite de la promotion du **co-voiturage**
- **Des évènements** seront organisés sur les sites

Accompagnement des situations individuelles :

- Maintien des **dons de jours de repos** pour les situations personnelles et délicates
- **Congé proche aidant** :
 - pour s'occuper d'un parent ou d'un proche présentant un handicap ou une perte d'autonomie d'une particulière gravité,
 - Maximum 6 mois
 - **Majoration de 10% des jours** pris dans la limite de 5 jours maximum, sur le CET.

Prévention des RPS :

L'objectif est de **réduire les risques psychosociaux** et de développer et maintenir des conditions d'exercice du travail, une organisation et des relations du travail qui soient soucieuses de la **santé** des salariés et favorisent leur **motivation et leur implication** dans le travail.

- Mise en place de **dispositifs** permettant aux salariés d'être plus sensibilisés & accompagnés sur ce thème si important dans notre société.
- Une **étude d'impacts humains** sera déployée en amont du lancement de projets de transformation importants.
- Existence d'une **fiche synthétique** reprenant ces six facteurs psychosociaux est remise aux salariés participant aux **ateliers de sensibilisation** « facteurs psychosociaux ».
- Nous avons tous un rôle à jouer dans le **bien-être** au travail, qui est une **responsabilité partagée entre les différents acteurs de l'entreprise** : le service de prévention et de santé au travail, managers, RH, représentants du personnel, l'Assistant Social et des prestataires externes comme un psychologue du travail.
- Importance des **réfèrent harcèlements** sexuels et agissements sexistes.
- **Copils QVCT, questionnaire EVREST, baromètre social**
- Création de **cellules de veille** des Risques Psychosociaux
- Renforcement du **système d'écoute active**
- Intensification des **parcours de formation, pour TOUS**

Vous avez des questions, des remarques, des suggestions sur ces sujets, n'hésitez pas à nous contacter !

Vos Contacts :

Caroline TIREL	07 86 58 18 23
Laureline RIANDET	06 38 14 65 53
Patrick POTACSEK	06 08 23 18 82

